

# Conditions générales de vente 2023

## Production, location et prestations

Toute commande passée à Bee Productions implique l'acceptation des présentes conditions. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 01/01/2023.

### 1 – PREAMBULE

Bee Productions, propose des prestations de services audiovisuelles et événementielles pour les entreprises, les collectivités, les particuliers, les associations et les chaînes de télévision, ainsi que la vente de matériel.

Les présentes Conditions Générales de Vente, location et prestations régissent la vente de services conclue avec Bee Productions. Elles s'appliquent à toutes les commandes d'œuvre de production audiovisuelle. Toutes commandes passées à Bee Productions emportent acceptation et adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente. Elles pourront être modifiées à tout moment par Bee Productions, sous réserve d'en informer préalablement le client, qui disposera d'un délai de 8 jours pour en refuser l'application aux commandes en cours.

### 2 – DEFINITION

Par « Client », on entend la personne physique ou morale qui a commandé une production audiovisuelle à Bee Productions. Par « commande », on entend les prestations notées dans la proposition commerciale (devis) acceptée par le client et validé par sa signature. Par « production audiovisuelle », on désigne l'œuvre objet de la commande, réalisé par Bee Productions, à la demande du Client et sur la base des éléments techniques communiqués par ce dernier. Par « élément technique », on entend les caractéristiques de l'œuvre de production audiovisuelle fixées par le client, concernant, sans que cette liste soit limitative, la longueur de l'œuvre, le texte, les images, les vidéos, les musiques...

### 3 – COMMANDE DE PRODUCTION

Toute commande est réputée ferme et définitive dès réception par Bee Productions de la proposition commerciale, datée et signée avec la mention « Bon pour Accord », accompagné du règlement de l'acompte. Toute modification par le Client en cours de création pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. La commande de production audiovisuelle est personnelle au Client, en conséquence, elle ne peut être cédée ou transférée, même partiellement, sauf accord préalable écrit de Bee Productions.

#### Éléments techniques

Le Client devra remettre à Bee Productions, pour chaque commande, les éléments techniques préalablement agréés par Bee Productions, dans un délai établi entre les deux parties. A défaut, la commande de production audiovisuelle pourra être exécutée par Bee Productions de plein droit, sans que le client puisse invoquer un non-respect de ses consignes techniques. En cas de remise tardive des éléments techniques ou de remise d'éléments techniques différents de ceux stipulés sur la proposition commerciale, Bee Productions se réserve le droit, selon le cas, de retarder le commencement d'exécution du contrat. En cas de mise à disposition par le Client de documents originaux, Bee Productions ne saurait être porté responsable d'une éventuelle perte, dégradation ou effacement des présents documents. Le Client déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur sur ces médias.

#### Sous-traitance

Afin de lui permettre de tenir à lui mieux ses engagements, le Client reconnaît expressément à Bee Productions la faculté de sous-traiter la réalisation de certaines prestations couvertes par la commande.

#### Délai de livraison

Bee Productions s'engage à livrer l'œuvre de production audiovisuelle dans le délai contractuel. Celui-ci sera automatiquement prolongé dès l'instant où un élément extérieur à Bee Productions y oblige (modification de la commande initiale par le Client, non réception ou envoi tardif des éléments nécessaires à l'exécution du travail, cas de force majeure, etc.). Bee Productions n'est pas responsable des retards occasionnés par incendie, intempéries, ainsi que tout cas de force majeure.

#### Validation de la prestation

La livraison de la première version (V1) se fait via transfère des éléments par internet, dans les délais convenus avec le client. Le Client dispose de 10 jours pour faire part, par email de son souhait de modifications mineures (ne nécessitant pas plus de trois heures de post-production). Au-delà de ces 3 heures de post-production, chaque journée supplémentaire est facturée 650 € HT/journée au client. Ces heures font l'objet d'un avenant supplémentaire qui devra être réglé d'avance.

Passé ce délai et sans retour de la part du client, le projet sera considéré comme validé et sera facturé selon les conditions prévues dans le contrat.

#### Mode de livraison

La livraison de la version définitive se fait selon le ou les formats souhaités et convenus dans la commande : via internet, pour les fichiers numériques, par voie postale ou remise en mains propres, pour les supports physiques, à la convenance du client.

Le Client doit effectuer, lors de la livraison de la production définitive, toute vérification nécessaire lui permettant de s'assurer que le produit ou service livré est conforme à sa demande. Il doit faire, s'il y a lieu, les réserves nécessaires à l'égard de la société Bee Productions, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans un délai de 10 jours suivant la livraison de l'œuvre de production audiovisuelle. A défaut, le Client reconnaît que l'œuvre de production audiovisuelle a été livrée en bon état et ne peut se prévaloir d'éventuels défauts de conformité ou vices apparents.

### 4 – TARIFS, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs indiqués sur la grille tarifaire de Bee Productions sont indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment. Le prix, correspondant aux prestations, est détaillé dans un devis remis au Client. Ce devis fera effet de bon de commande lorsque le Client l'aura retourné signé avec la mention « bon pour accord ». Les prix hors taxes sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

#### Modalités de paiement

Le paiement peut se faire par chèque ou virement bancaire. Le règlement des prestations et opérations s'effectuera de la manière suivante :

50 % à la signature du bon de commande, le solde étant à effectuer à la livraison de la version définitive, sauf stipulation contraire prévue dans la commande. Concernant la vente de matériel, le règlement est comptant lors de la validation du bon de commande.

#### Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client, au-delà de la limite de l'échéance validée par signature sur la facture par le client, des pénalités de retard seront calculées sur la base TTC (Toutes Taxes Comprises) de la somme mentionnée sur la facture. Le montant des pénalités correspondra à trois fois le taux d'intérêt légal (décret 2014-138 du 4 février 2014) auxquelles s'ajouteront les frais de recouvrement judiciaires éventuels. En cas de retard de règlement, et après mise en demeure de paiement par courrier recommandé avec accusé de réception, Bee Productions suspendra toutes les autres commandes en cours et pourra exercer le droit de rétention.

### 5 – ENGAGEMENT

Bee Productions s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc.). Si MediaSchool Productions ne pouvait réaliser la prestation, l'acompte serait intégralement rendu au Client.

### 6 – ANNULATION

Bee Productions s'engage, en cas d'annulation de sa part, à rembourser l'intégralité de l'acompte versé par le Client. En cas d'annulation par le client, l'acompte versé sera conservé, si l'annulation a lieu entre le jour de la signature du contrat et le début de la production pour préjudice causé pour réservation de date, d'hommes et de matériel. (Dans le cas de force majeure, le remboursement est soumis à l'appréciation de Bee Productions).

### 7 – DROIT A L'IMAGE, DROIT D'AUTEUR, DROIT DE DIFFUSION

#### Droit à l'image

Le Client déclare, concernant les images et les témoignages qui seront utilisés dans l'œuvre de production audiovisuelle, qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour respecter le droit à l'image des personnes qui y figureront et qu'il détient les autorisations de tournage pour les lieux où seront réalisées les prises de vue. Aucun droit à l'image ne pourra être réclamé à Bee Productions.

#### Droit d'auteur

Bee Productions s'engage à acquitter tous les droits d'auteur liés à l'utilisation d'œuvres sonores ou visuelles dans le cadre de la duplication des produits issus de la prestation telle que définie et quantifiée dans la commande.

#### Droit de diffusion

Le Client peut diffuser l'œuvre audiovisuelle selon les conditions d'exploitation convenues dans la commande. Sauf avis contraire écrit, Bee Productions se réserve le droit de diffuser toute création réalisée pour le Client à des fins de présentation, de création, sur tout support sans limitation de durée. Bee Productions pourra librement faire figurer le nom du client sur une liste de références, sauf avis contraire de sa part.

### 8 – EXPLOITATION DE L'ŒUVRE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Le Client s'engage à exploiter l'œuvre de production audiovisuelle conformément aux droits de représentation et de destination qui lui ont été consentis par Bee Productions définis lors de la commande. En cas d'exploitation non conforme à la commande, Bee Productions se réserve le droit d'ajuster ses tarifs en conséquence et d'adresser la facturation complémentaire au client.

Toute modification des conditions d'exploitation des produits résultant de la prestation, en particulier le tirage de copies supplémentaires, doit être préalablement communiquée à Bee Productions. Le non-respect de la communication de ces modifications d'utilisation n'engage aucunement Bee Productions envers les bénéficiaires des droits d'auteur. Bee Productions pourra réclamer au client tout montant consécutif à une modification des quantités et conditions d'exploitation des produits résultant de la prestation.

### 9 – DELAIS DE CONSERVATION

Bee Productions s'engage à conserver le fichier Master pendant une durée de 12 mois à compter de la date de facture. Toutefois sur option Bee Productions pourra prolonger le délais de 12 à 24 mois supplémentaires selon le tarif fixé le jour de la demande.

Bee Productions s'engage à conserver les rushes du Client ayant servi au montage de sa production audiovisuelle pour une durée de 6 mois à compter de la date de facture du projet.

### 10 – PROPRIETE

Bee Productions se réserve la propriété de l'œuvre de production audiovisuelle jusqu'au complet paiement du prix par le Client, prévu dans la commande.

Bee Productions reste propriétaire exclusif des rushes originaux et pourra les utiliser dans le cadre de nouvelles productions, sauf en cas de désaccord du client mentionné par écrit. Le client peut demander à les récupérer par simple demande écrite. La livraison des rushes est possible en option sur devis sauf accord préalable entre les parties. Leur montage doit être soumis à autorisation, tous droits réservés, les rushes restent la propriété intellectuelle de Bee Productions.

### 11 – RESPONSABILITE

Le Client assure qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et de toutes les autorisations de diffusion nationales et internationales des images, textes, vidéos et documents de toute nature, fournis pour l'exécution de la prestation et que celle-ci n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers. Le Client sera responsable envers la société Bee Productions des conséquences qui découleraient de la communication de tout renseignement faux ou inexact dont la reprise serait illicite et/ou susceptible d'engager la responsabilité de la société Bee Productions pour quelque cause que ce soit. Le Client, d'une manière générale, garantit la véracité et la licéité de toutes données communiquées à la société Bee Productions.

Bee Productions sera responsable de la qualité des produits ou des prestations fournies et correspondant aux normes en vigueur. Bee Productions décline toute responsabilité en cas de non compatibilité de ses produits avec le matériel du client non conforme aux dites normes.

### 12 – RECLAMATION

Toute réclamation du Client concernant l'œuvre de production audiovisuelle ou événementielle devra être adressée à Bee Productions par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours suivant la livraison de l'œuvre. Tout litige susceptible de s'élever entre Bee Productions et le Client découlant de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce.